

**Que tout le monde participe à l'effort collectif !
Syndiquez vous !**



[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2020/2021

[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°82

Sommaire: Situation sanitaire, Faq covid, Mouvement, Prime attractivité, Appels, Refus temps partiel, Evas Mi CP, Maternelle, Moyens, Action sociale, Aesh, Visio Education Prioritaire, **Retraite**



Covid : Réouverture des salles de sport et de spectacle

Le décret sur "les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire" est modifié ce jour pour permettre notamment la réouverture des restaurants.

Il modifie aussi l'accueil des scolaires. Ainsi les salles de conférences et de spectacles peuvent accueillir des scolaires au delà de la limite de 35% de la capacité d'accueil et des 800 personnes. " Les salles à usages multiples peuvent en outre accueillir les activités physiques et sportives des groupes scolaires et périscolaires... Les établissements sportifs couverts peuvent accueillir du public pour les groupes scolaires et périscolaires et les activités encadrées à destination exclusive des personnes mineures".



FAQ CORONAVIRUS mise à jour le 11 mai 2021, mais seulement publiée en ligne sur le site [education.gouv](http://education.gouv.fr) le 18 mai:

Point important :

- ▶ L'apparition d'un cas confirmé conduit-elle à fermer la classe concernée ?

"La recherche des contacts à risque devra toujours être réalisée au sein des classes concernées par un examen. Les élèves dont la classe est fermée pourront se présenter à un examen s'ils n'ont pas été formellement identifiés comme contacts à risque au sens de la définition de [Santé publique France](http://santepubliquefrance.fr) (port du masque, respect de la distanciation, etc.)."

Lire la FAQ



MOUVEMENT 2021

Les accusés de réception avec le barème final retenu ont été adressés le 17 mai en fin d'après midi.

Vérifiez bien à nouveau celui ci et contactez nous si souci ou question.

- ▶ C'est ce barème qui est donc retenu lorsque l'ordinateur va tourner.
- ▶ Les priorités des voeux relatifs aux postes à exigences ont aussi été codées selon l'avis formulé après entretien (la priorité 9 indique un avis favorable suite à l'entretien - le voeu est bien pris en compte et sera donc étudié au barème. Sinon le voeu est en priorité 90).
- ▶ De même les priorités sur les postes ASH tiennent compte des résultats du jury plénier réuni le 5 mai 2021. C'était la demande formulée par le SNUipp-FSU



21 MAI : RESULTATS 1ère phase

Affectations à TD (Titre Définitif) ou à TP
(titre Provisoire si pas titres requis
(cappei, cafipemf...))

J'informe le SNUipp-FSU de mon affectation pour permettre de vérifier l'équité et la transparence du mouvement.

Sans ce retour de votre part, les élu-es du SNUipp ne pourront vérifier de manière exhaustive et équitable les opérations du mouvement.

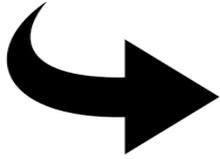
Depuis la Loi Fonction Publique qui a notamment entériné la suppression des groupes de travail et CAPD relatives au mouvement, le SNUipp-FSU ne se résigne pas, au contraire !

Comme nous l'avons fait encore à l'occasion de la vérification des accusés de réception, nous continuons à oeuvrer pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et fait tout pour défendre un traitement équitable des collègues pour l'emporter sur l'isolement des collègues et l'individualisation des carrières.

Il est donc plus que jamais indispensable de solliciter les représentant-es du SNUipp-FSU dans le cadre du mouvement.



Pour contribuer à la transparence du mouvement et à sa vérification, j'informe donc le SNUipp de mon affectation en envoyant un mail à snu06@snuipp.fr



Et après les résultats le 21 Mai ?

° **RECOURS POSSIBLES** selon l'affectation obtenue

Ne pas hésiter à nous contacter

° **DEMANDES INTERIM DIRECTION**

° **MOUVEMENT TRS** (vœux du 8 au 15 juin)

° **MOUVEMENT PROVISOIRE** (affectations prévues le 30 juin) ...

[Tout est ici](#)

[Calendrier du mouvement et son fonctionnement ici](#)



Rappel / Prime d'attractivité: à partir du mois de mai.

Une première avancée qui reste insuffisante aux yeux du SNUipp-FSU 06 : elle ne concerne que 31% des enseignants titulaires. On est loin de la revalorisation historique ...

- 100€ nets par mois au 2ème échelon, et au minimum 36€ nets par mois pour les titulaires au 7ème échelon.
- Revalorisation identique pour les trois corps, gain cumulé de 10 450€ brut sur toute la carrière
- Entre 54€ et 27€ nets par mois pour les contractuels entre le 1er et le 7ème échelon

Échelon	Durée cumulée de carrière	Montant brut annuel	Montant net annuel
1	1 an (stage)	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans (titularisation)	1 400 €	1 197 €
3	entre 2 et 4 ans	1 250 €	1 068 €
4	entre 4 et 6 ans	900 €	769 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	700 €	598 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500 €	427 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500 €	427 €

Cette prime sera effective sur la paye du mois de mai 2021.

Lire aussi la note d'information de la Dsden 06 : [ici](#)



Postes à profil / Adjoints Occitan à l'école les Orangers à Nice

- un poste à l'école élémentaire les Orangers à Nice
- et un poste à l'école maternelle les Orangers à Nice

AVANT le 21 MAI MIDI - Copie au SNUipp-FSU

Tout est : [ici](#)

- Poste d'enseignant détaché auprès de la Fédération nationale OCCE, mis à disposition de l'OCCE 06 – rentrée 2021

AVANT le 5 JUIN

- Poste de chargé de mission internationale à la DRAREIC (Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération) - **AVANT LE 20 MAI**

Tout est : [ici](#)



1ers refus de TEMPS PARTIEL

Ils ont été adressés dans les boîtes professionnelles depuis le 6 mai.

Les recours en CAPD sont à faire avant le 26 MAI

CAPD prévue le 7 JUIN

Le SNUipp-FSU met à disposition comme les années précédentes des modèles de saisine de la CAPD pour chaque collègue qui a vu sa demande de temps partiel refusée.

► Sans recours des intéressé-es, les délégué-es du SNUipp-FSU ne pourront intervenir en CAPD.

[Dossier et modèle de recours ici](#)



Évaluations nationales mi-CP 2021 Comment lire ces résultats ?

La DEPP a publié le 01/03/2021, la note « Evaluations 2021 – Point d'étape CP : premiers résultats ». Elle précise qu'entre le 18 et le 29 janvier 2021, plus de 800 000 élèves de Cours Préparatoire dans plus de 32 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier.

Le Ministre a adressé immédiatement ses commentaires aux enseignants et aux médias pour imposer sa lecture des résultats.

Lire l'analyse du SNUipp-FSU :

https://06.snuipp.fr/spip.php?article9370&var_mode=recalcul



Programmes maternelle: des évolutions mais...

La note du CSP de décembre 2020 bousculait totalement les bases des missions de l'école maternelle. Le SNUipp-FSU, enfin consulté, a œuvré à des réelles évolutions évitant des apprentissages formels systématiques et concentrés sur des "fondamentaux".

Toutefois, les réorientations continuent de faire peser sur cette première école une anticipation précoce, en particulier avec une place à des notions codifiées au détriment d'une construction progressive du langage ou du nombre.

[Lire la suite](#)



Des moyens pour l'école !

Une large intersyndicale, dont fait partie la FSU, s'adresse aux parlementaires afin de demander une correction du budget de l'Éducation nationale afin de débloquer des moyens pour l'école.

[Lire la suite](#)



Guide des prestations interministérielles d'action sociale 2021

La FSU met à disposition ce [vade-mecum complet de l'action sociale](#) interministérielle réalisé et mis à jour par le groupe fédéral action sociale et ses président.es de SRIAS. Il présente et détaille toutes les prestations d'action sociale interministérielles dans la Fonction Publique d'État avec les derniers taux actualisés.

Depuis l'édition 2020, plusieurs prestations ont sensiblement progressé : Chèque-Vacances, Aide à l'Installation des Personnels (AIP), Aide au maintien à domicile (AMD), simplification pour le CESU garde d'enfants 0-6 ans.

Ce [guide de la FSU](#) sur les prestations interministérielles d'action sociale a pour objectif de permettre à chaque agent-e d'avoir une bonne connaissance des prestations offertes, de savoir à qui s'adresser pour les obtenir, de connaître l'utilisation des crédits alloués.

Ce guide est également un outil pour, ensemble, réfléchir et proposer l'adaptation ou la création de prestations pour répondre à l'évolution des besoins des agent-es.



Les AESH à nouveau en grève le 3 juin !

Une large intersyndicale, dont la FSU, appelle les AESH à se mettre en grève le 3 juin 2021 pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction public et des recrutements massifs.

[Lire la suite](#)

D'autre part, la FSU a déposé le 17 mai une alerte sociale sur la situation des AESH

[Lire les courriers ici](#)



Réunion/Visio SNUipp-FSU 06 - SPECIALE EDUCATION PRIORITAIRE -

Mercredi 26 mai à partir de 9 h - Voir [ICI](#)

Inscriptions par simple mail à snu06@snuipp.fr

Le lien de connexion vous sera envoyé en retour.



Quelques collègues nous ont informés d'une baisse significative de leurs montants de pension estimés sur le site de l'ENSAP.

Après avoir sollicité le service, voici la réponse :

"Je vous informe qu'en effet un problème informatique a supprimé les derniers grades enregistrés dans l'Ensap pour de nombreux professeurs des écoles.

Cette anomalie est connue de nos services et va donc être corrigée...."

Heureusement que nos collègues veillent au grain ! Une information par le service lui-même, à toutes et tous, aurait été appréciée.

Mais la solidarité syndicale et collective a pris la relève. Ensemble plus forts, plus que jamais avec le SNUippFSU ;-)



PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

[Lire la suite et modèle de lettre](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos